

- 1585 Délibération de la mairie de Beaune ordonnant la visite des levées de Pommard (R.N. 74) afin d'y faire réaliser les réparations urgentes par les communautés concernées.
- 1587 Reprise du fief des seigneurs d'Antigny par Antoine de Vienne seigneur de Commarin : "la Commaraine".  
 Cette chevance construite après 1200 par Jean de Pommard, fils de Raoul Maréchal de Bourgogne, restera 3 siècles aux de Pommard et par mariage aux de Saulx. Elle sera reprise par les d'Antigny en 1526. Avec les Vienne, de maison forte, elle devint au XVIII<sup>e</sup> la belle résidence que l'on remarque à présent. Elle appartient depuis 1920 à la famille Jaboulet-Vercherre.
- 1592 Reprise du fief de Louis Gentot, écuyer, par Jean Bourgogne Glantenay frères de Vollenay et Claude Bichot.  
 Cette noble demeure dite de Corberon appartenait aussi aux de Pommard. D'abord à Durand, elle passera à Huguenin Maire de Beaune d'où la désignation "Maison de la Mairesse". Sa fille Etiennette de Pommard épouse Meline, en hérita et l'échangea contre Meloisey avec la duchesse de Bourgogne : Agnès de France fille de S<sup>t</sup> Louis. Les Boutons de Corberon prirent la relève puis les Bichot, les Chauvelot, les Imbault. Elle est depuis 1882 propriété de la même filiation : Billard, de Trémeuge et Clémencet.  
 Selon Ch. Delissey ce fief aurait pu être le lieu où se déroulait au XIII<sup>e</sup> siècle un acte d'allégeance qui mérite d'être rapporté. La coutume voulait que le Maire et les Echevins de Beaune aillent la nuit de Noël, à cheval et en bottes à Pommard, pour y apporter une chandelle allumée qu'ils déposaient sur la fenêtre de la Tour. On pense qu'il s'agissait d'un témoignage commémoratif envers le Maréchal Raoul de Pommard, qui par son crédit avait en 1203 fait accorder la charte d'affranchissement de Beaune.
- 1595 Lettre patente du roi Henri confirmant le vieux privilège des jeux de l'arbalète à Pommard.

### 1600-1700

Le bon roi Henri et son ami Sully essayeront de remettre en état notre province bien malmenée et, selon leurs chroniqueurs, ils y parvinrent. A Pommard, après la Haute justice cédée au seigneur de